

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois de juillet 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, mardi le 3 juillet 2018 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 18-154

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 18-155

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 4 JUIN 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 18-156

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM « RÉS. 18-156/LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER - APPROBATION »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 544 256.60 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2018\07**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Direction générale des finances municipales, l'approbation du règlement d'emprunt no 482 modifiant le règlement d'emprunt numéro 395 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 191 500\$ concernant des travaux d'égout sanitaire, d'assainissement des eaux usées, de voirie ainsi que des travaux connexes.

De la Commission de protection du territoire agricole, un avis de conformité concernant la demande d'Hydro-Québec pour le lotissement ou l'aliénation dans l'exercice d'un droit invoqué à l'article 104 de la Loi, pour le lot no 3 763 158 situé sur le chemin des Laurentides.

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Centre de services de la Mauricie, une lettre pour informer la Municipalité que selon la demande faite par la résolution no 18-121 du Conseil municipal concernant les travaux de nettoyage des égouts pluviaux sur la route 153, secteur de la rue Principale et des boulevard Trudel Est et Ouest ceux-ci devront être faits dans la semaine du 11 au 15 juin prochain.

De madame Julie Petitpas et monsieur Martin Gagnon, une lettre pour connaître les développements à propos des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Ste-Marie et du boulevard Trudel Ouest.

Du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un accusé de réception de la résolution no 18-122 du Conseil municipal relativement à diverses demandes concernant la sécurité des usagers sur la portion de la Route 153 qui traverse le périmètre urbain Saint-Boniface d'est en ouest. Cette demande sera transférée à leur équipe de sécurité routière pour analyse.

DOSSIER RH

MANDAT FQM

Rés. 18-157

EMBAUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal mandate la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le processus de l'embauche d'un Directeur général pour la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER FINANCIER

VOLET « RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RIRL) »

DU (PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL))

Rés. 18-158

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTMDET - PROJET RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Maskinongé a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Eve Landry il est majoritairement résolu et adopté que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MANDAT SERVICES D'INGÉNIERIE

Rés. 18-159

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal mandate le Service technique d'ingénierie de la MRC de Maskinongé pour faire un estimé détaillé des coûts, pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance relativement au projet de resurfaçage mince d'une partie de la rue Principale devant être réalisé dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). L'octroi de la portion du mandat concernant les travaux subséquents à la planification du projet sont conditionnels à l'obtention de l'aide financière attendue.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

RECHERCHE DE FINANCEMENT NOUVELLE CASERNE

Rés. 18-160

MANDAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal mandate le Directeur du Service incendie de la Municipalité à faire une évaluation des besoins et du financement disponible en vue d'une éventuelle nouvelle caserne pour la protection incendie.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Rés. 18-161

ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE dix (10) Municipalités, dont la nôtre, ont décidé de s'impliquer dans la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de cette démarche prévoient qu'elle pourrait se poursuivre jusqu'en 2020;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de cette démarche, réunis en assemblée régulière à Saint-Sévère le 3 juillet dernier, ont évalué les coûts de la démarche à 150 000 \$, au total, pour les services de professionnels, le salaire d'un coordonnateur à temps partiel, la participation de deux (2) chefs au Comité de pilotage et divers autres frais de bureau;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de cette démarche sont admissibles à une subvention du MAMOT pouvant atteindre 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé a accepté, à sa réunion du 11 juillet, de contribuer à cette démarche en fournissant les services du coordonnateur qui représente une contribution de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de cette démarche ont décidé à l'unanimité de recommander à leur Municipalité d'assumer le financement manquant pouvant atteindre 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de cette démarche ont décidé que le partage de cette responsabilité financière devrait se faire à parts égales entre les dix (10) Municipalités partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu :

- **QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.
- **QUE** la Municipalité prévoie aux budgets 2019 et 2020, un engagement financier de 2 500 \$ par année pour supporter la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie du territoire.

SUITE ITEM « RÉS. 18-161/REGROUPEMENT INCENDIE - ENGAGEMENT »

- **QUE** la Municipalité mandate la MRC de Maskinongé pour adresser, en son nom et au nom des Municipalités partenaires de cette démarche, une demande de subvention au MAMOT dans le cadre de son « *Programme de soutien pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* ».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

AQUEDUC CHEMIN DE LA RÉSERVE

Rés. 18-162

ANNULATION ANCIENNE CONVENTION (ENTENTE VIEILLE LIGNE D'EAU)

CONSIDÉRANT QUE la convention signée devant Me Pierre Bélanger, notaire en 1974 sous le numéro 2 684 de ses minutes, entre la Ville de Shawinigan, les propriétaires résidant sur le chemin de la Réserve et la municipalité de Saint-Boniface relativement à la fourniture de services d'alimentation en eau potable sur le chemin de la Réserve;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Ville de Shawinigan et la municipalité de Saint-Boniface a été signée en octobre 2017 relativement à la fourniture de services d'alimentation en eau potable sur le chemin de la Réserve;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler l'ancienne convention;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise :

- 1° L'acte préparé par Me Richard Pinel, notaire, relatif à l'annulation de la convention reçue devant Me Pierre Bélanger, notaire, le 8 novembre 1974, dont copie a été publiée au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Shawinigan, sous le numéro 49 230.
- 2° Le Maire et le Directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Boniface l'acte à intervenir et à apporter si nécessaire des modifications qui ne changent pas la nature, ni l'objet ainsi que tous les documents nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ASPHALTAGE DES RUES

Rés. 18-163

DEMANDE PRIX BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal mandate le Directeur des travaux publics à faire les démarches nécessaires pour obtenir des prix budgétaires concernant l'asphaltage des rues Guimont et Lise ainsi que les avenues Hélène-Caron, des Prés et Richard.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

REGARDS PLUVIAUX ROUTE 153

Rés. 18-164

DEMANDE MTMDET

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a constaté que certains regards pluviaux de la Route 153 sur le territoire de la Municipalité sont défectueux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue plusieurs plaintes citoyennes à cet effet, particulièrement concernant le bruit provoqué par cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de faire une inspection de tous les regards pluviaux situés sur la portion de la Route 153 traversant le territoire de la Municipalité et de réparer ceux qui sont défectueux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SOUSSIONS ENTRETIEN ET TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Rés. 18-165

REJET DES SOUSSIONS

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé le 21 mars 2018 sur le système d'appel d'offres électroniques SE@O relativement à l' « Entretien et travaux de déneigement des trottoirs »;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont nettement supérieures aux estimations budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** l'appel d'offres numéro 2018-4 est annulé;
- **QUE** toutes les soumissions reçues sont rejetées.
- **QUE** si cela s'avère nécessaire, le Directeur des travaux publics est autorisé à entamer un nouveau processus d'appel d'offres pour le dossier de l'entretien et travaux de déneigement des trottoirs.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SOUSSIONS		
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE		
AFFAISSEMENT DE TERRAIN - CHEMIN BELLEVUE		
NOMS DES SOUSSIONNAIRES	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Englobe Corp.	25 630.00 \$	29 468.09 \$
GHD Consultants Ltée	33 581.20 \$	38 609.98 \$
Les Services Exp. Inc.	34 800.00 \$	40 011.30 \$

SUITE ITEM « ÉTUDE GÉOTECHNIQUE/AFFAISSEMENT DE TERRAIN CH. BELLEVUE »

Rés. 18-166

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la « *Cie Englobe Corp.* » au montant de 25 630.00 \$ avant taxes concernant la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet concernant l'affaissement de terrain sur le chemin Bellevue. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER HYGIÈNE DU MILIEU

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 18-167

MANDATS ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE & FAUNIQUE COMPLÉMENTAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal mandate le Directeur général et/ou le Directeur des travaux publics à octroyer, en respect des règles de gestion contractuelles applicables, des mandats pour la réalisation d'une étude environnementale complémentaire et d'une étude faunique pouvant s'avérer nécessaires en vertu des exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de l'obtention du certificat d'autorisation pour le projet d'assainissement des eaux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS D'URBANISME

DÉROGATION MINEURE

MADAME LUCILLE CHAMPAGNE & MONSIEUR MARC GÉLINAS

Rés. 18-168

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal sur recommandation des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme accepte la dérogation mineure demandée par madame Lucille Champagne et monsieur Marc Gélinas visant à réduire la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire à 12 mètres d'un cours d'eau au lieu de 15 mètres prévus à la zone 307 du règlement de zonage no 337, le tout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de permettre l'agrandissement d'un garage détaché sur la propriété sise au 625 boulevard Trudel Ouest (lot no 5 600 566).

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rés. 18-169

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal embauche madame Sandra Gérôme, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement à partir du 30 juillet 2018 selon les termes et conditions édictées dans la convention collective des employés municipaux pour ce poste.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

BOISÉS DU PATRIMOINE

Rés. 18-170

ACCEPTATION FINALE (PHASE 1)

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accepte la phase 1 du développement domiciliaire des « *Boisés du Patrimoine* » selon les termes et conditions établies dans l'entente avec la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 484

Rés. 18-171

Règlement concernant les limites de vitesse.

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2)* permet à une Municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal* l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 7 mai 2018 par monsieur le conseiller Luc Arseneault et que le projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil municipal tenue le 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu qu'un règlement portant le numéro 484 soit adopté et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement concernant les limites de vitesse ».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse

- excédant 30 km/h sur les chemins identifiés à l'annexe A
- excédant 50 km/h sur les chemins identifiés à l'annexe B
- excédant 70 km/h sur les chemins identifiés à l'annexe C

SUITE ITEM « RÉS. 18-171/RÈGLEMENT NO 484 - LIMITES DE VITESSE »

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la Municipalité.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du *Code de la sécurité routière*.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2018.

Maire

Secrétaire-trésorière

ANNEXE A

LISTE DES CHEMINS - VITESSE N'EXCÉDANT PAS 30 KM/H

- Rue des Cyprès
- Rue Paul-Émile
- Rue Lise
- Rue Simon
- Rue de l'Héritage
- Rue Hélène-Caron
- Rue Thomas
- Rue Coriane

ANNEXE B

LISTE DES CHEMINS - VITESSE N'EXCÉDANT PAS 50 KM/H

- Chemin Bellevue

ANNEXE C

LISTE DES CHEMINS - VITESSE N'EXCÉDANT PAS 70 KM/H

- Chemin Héroux

RÈGLEMENT NO 485 (LIMITE DE VITESSE)

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement concernant la limite de vitesse pour la rue Commerciale sur le territoire de la Municipalité.

DÉPÔT PROJET

La Secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement no 485 concernant le changement de la limite de vitesse pour la rue Commerciale sur le territoire de la Municipalité.

RUE SAINT-PROSPER

Rés. 18-172

AJOUT DE SIGNALISATION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal ajoute deux (2) nouveaux arrêts à l'intersection des rues Saint-Prosper et Commerciale afin d'améliorer la sécurité des enfants de ce secteur ainsi que celles des autres utilisateurs.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AIDE FINANCIÈRE

Rés. 18-173

CACI

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 300 \$ au CACI de Saint-Boniface soit 50.00 \$ pour des produits ménagers et 250 \$ pour le soutien de l'organisme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **PARC DES SYNERGIES (INSTALLATION SANITAIRE)**

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois sensibilise l'assemblée sur le vandalisme de l'installation sanitaire dans le Parc des Synergies et fait part de la volonté du Conseil municipal de prioriser sa réparation.

- **CREUSAGE DES FOSSÉS**

Monsieur le conseiller Stéphane Normandin fait état de la situation concernant l'avancement du dossier pour le creusage des fossés.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 18-174

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière